

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Projets de Ville et transition écologique »

Conseil municipal du 12 octobre 2020
Séance du 22 septembre 2020

27 Festivités de Noël - photographie avec le Père Noël - distribution de bons gratuits

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, MM LUCAS, KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

| | | |
|----------------|-------------|----------------|
| M. CABARET | Pouvoir à : | M. VILLEMMAIN |
| Mme JACQUEMART | Pouvoir à : | M. LUCAS |
| M. NACHITE | Pouvoir à : | Mme MAUPIN |
| Mme JAJAN | Pouvoir à : | M. BOULHAMANE |
| M. SERTAIN | Pouvoir à : | Mme DUCHATELLE |

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

| | |
|---|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : | 0 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : | 0 |

■ Date de la convocation : 06/10/2020

■ Rapport de présentation :

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

Lors des festivités de Noël 2020, un photographe, accompagné d'une personne déguisée en Père Noël, sera présent pour réaliser des photographies d'enfants. Ces photos seront vendues 5,00 € l'unité.

La ville de Creil offrira aux enfants présents sur les festivités de Noël, une centaine de bons pour une photographie gratuite. Le coût total de ces bons s'élève à 500,00 €.

Les bons seront réalisés par la Ville qui reversera au photographe le coût de chaque photographie, en fonction du nombre de coupons remis.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 22 septembre 2020,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser la distribution de 100 bons pour une photographie gratuite avec le Père Noël ainsi que la rémunération du photographe, selon les modalités décrites ci-dessus.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville sur le compte n°91/611/FM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **13 OCT. 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...**15 OCT. 2020**...
et publication ou notification le ...**15 OCT. 2020**...
affiché le ...**13 OCT. 2020**...
CREIL, le ...**15 OCT. 2020**...

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "vie de la cité"

Corinne FABLET